ART. 18 N° **1070**

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1070

présenté par M. Pancher, M. Pupponi, M. Colombani, M. François-Michel Lambert et M. Lassalle

ARTICLE 18

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

À l'alinéa 4, après le mot :

« aérien »,

insérer les mots :

«, de l'agritourisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire que nous connaissons est lourde de conséquence pour de nombreux secteurs. Le tourisme est touché de plein fouet et l'agritourisme ne fait pas exception. Cet amendement vise donc à faire bénéficier d'exonération de cotisations et contributions sociales le secteur de l'agritourisme qui contribue fortement à l'emploi et au maintien de l'activité dans nos territoires. L'aide à ce secteur est donc primoridial.